

PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019

CONVENTION FONCIERE

**TRIEUX– Carreau de la mine - Revalorisation - F
F09FD400112**

Le Bureau de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/015 portant adoption du Règlement Intérieur),

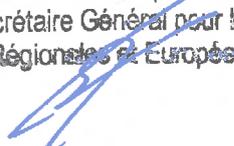
Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Etablissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

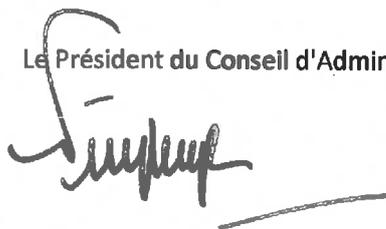
Vu la demande formulée par la commune de Trieux souhaitant l'intervention de l'EPFL pour s'assurer la maîtrise d'une partie de son carreau de mine en vue de son développement économique,

Sur proposition du Président,

- approuve la convention à passer avec la commune de Trieux annexée à la présente délibération, portant acquisition puis rétrocession des biens susvisés d'une superficie d'environ 12 ares ; le montant prévisionnel de l'opération est de 12 000 €HT,
- laisse le soin au Directeur Général de signer avec la commune de Trieux la convention foncière annexée à la présente délibération et de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel,
- autorise le Directeur Général, en cas de retard dans la procédure d'acquisition des biens, à signer un avenant décalant la date de vente et l'échéancier de paiement prévus dans ladite convention,
- charge le Directeur Général de mener à bonne fin ces acquisitions et de signer les actes correspondants au nom de l'EPFL.

VU ET APPROUVE
LE 18 AVR. 2017
Le Préfet de Région,
Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général pour les Affaires
Régionales et Européennes

Jacques GARAU

Le Président du Conseil d'Administration,


Julien FREYBURGER